



# Demande de placement

Notre association est ouverte à toutes les personnes qui habitent sur les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix.

Ce questionnaire doit être entièrement rempli et retourné à l'association intercommunale Supernounou, accompagné des annexes. Il est nécessaire pour vous mettre en contact avec des accueillantes familiales, pour cette raison, vos coordonnées (Nom, prénom, tél, email et adresse) ainsi que vos souhaits d'accueil peuvent être transmis aux accueillantes familiales qui collaborent avec notre structure.

En remplissant ce formulaire, vous devenez membre de l'association. Une facture de CHF 50.- concernant la cotisation pour l'année en cours vous sera envoyée en même temps que la confirmation.

**Tous les mois**, les parents confirment leur demande d'accueil faute de quoi la demande sera classée. En cas de renoncement ou de modification de la demande avant ce délai, les parents sont priés d'en avertir l'association.

Chaque recherche nécessite un important travail, nous vous remercions de remplir ce document au plus près de vos besoins d'accueil (Horaire et/ou jours d'accueil) et de nous informer par écrit de tout changement. Ce questionnaire doit être entièrement rempli et retourné à l'association Supernounou, il est nécessaire pour vous mettre en contact avec des accueillantes familiales, pour cette raison il est possible que vos coordonnées et souhaits de garde soient transmis aux accueillantes familiales collaborant avec notre structure.

Si vous êtes au bénéfice de l'hospice générale ou tout autre service, merci de bien vouloir prendre contact avec l'association Supernounou, afin d'obtenir les renseignements pour la marche à suivre. 022/950.84.49 ou 48.

Prénom de l'enfant 1 .....		Nom de l'enfant .....	
Date de naissance .....	<input type="checkbox"/> Fille	<input type="checkbox"/> Garçon	
Accueil dès le .....			
Allergies .....			

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
De quelle heure						
A quelle heure						

Prénom de l'enfant 2 ..... Nom de l'enfant .....

Date de naissance .....  Fille  Garçon

Accueil dès le .....

Allergies .....

**A remplir que si horaires différents entre enfant 1 et 2**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
De quelle heure						
A quelle heure						

**Coordonnées parent 1 :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... NPA et localité .....

Représentant légal  OUI  NON Tél fixe ..... Natel .....

Commune lieu de travail ..... Taux d'activité .....

E-mail (si relevé régulièrement). Merci d'écrire lisiblement .....

Accueils payés par l'Hospice Général  OUI  NON

Si ou, merci d'indiquer le nom et les coordonnées de l'assistant/e social/e .....

**Coordonnées parent 2 :**

Nom ..... Prénom .....

Adresse ..... NPA et localité .....

Représentant légal  OUI  NON Tél fixe ..... Natel .....

Commune lieu de travail ..... Taux d'activité .....

E-mail (si relevé régulièrement). Merci d'écrire lisiblement .....

Accueils payés par l'Hospice Général  OUI  NON

Si ou, merci d'indiquer le nom et les coordonnées de l'assistant/e social/e .....

Remarque :

.....

.....

.....

.....

Notre site internet est régulièrement mis à jour, il mentionne les actualités de l'association, nous vous conseillons de le consulter régulièrement. Vous pouvez également rejoindre notre page Facebook.

L'association Supernounou a un rôle d'intermédiaire. La décision et l'accord pour un accueil auprès d'une accueillante familiale relèvent de la responsabilité du/des représentant/s légal/aux.

**Par notre signature, nous prenons note que l'association intercommunale Supernounou fera son possible pour trouver une place en accueil familial de jour mais que celle-ci n'est pas garantie. Nous confirmons également avoir pris connaissance du « Règlement pour l'accueil familial de jour »**

Lieu et date de la demande : .....

Signature/s : ..... / .....

Document à retourner par email ou courrier postal à : Association intercommunale Supernounou

Route de Sauverny 6, 1290 Versoix. Tél 022/950.84.48 Email : [pascale.cuerel@supernounou.ch](mailto:pascale.cuerel@supernounou.ch)



*(Annexe à la demande de placement. Cette page est à  
garder pour vos dossiers)*

### Qu'est-ce qu'une accueillante familiale à la journée ?

C'est une personne qui accueille à son domicile un ou plusieurs enfants (0 à 12 ans). Elle a pour tâche de leur offrir la possibilité de se développer harmonieusement dans un cadre familial, calme et stable pendant que leurs parents travaillent. Ce travail apporte d'immenses joies mais aussi une grande responsabilité.

### Avantages des accueillantes familiales

- Souplesse des horaires
- Garde des enfants malades
- Accueil des enfants dès l'âge de deux mois
- Encadrement familial et personnalisé
- Accompagnement possible aux différentes activités scolaires et extrascolaires
- Surveillance des devoirs
- Possibilité de garde pendant les vacances et les congés scolaires



### Nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

- Lorsqu'un placement est prévu, il est **obligatoire de remplir un contrat de placement** afin de prévoir un accueil dans les meilleures conditions. Il est important de prendre le temps de clarifier les points tels que : horaires, tarifs, vacances, etc... En cas de souhate de l'accueillante familiale ou des parents, l'association peut être présente lors de la signature de ce contrat.
- Tout le matériel nécessaire au bien-être et à la sécurité de votre enfant doit être fourni à l'accueillante familiale :  
le lait en poudre, les couches, les habits de rechange, le siège de sécurité auto, etc... Notre association possède un stock de matériel de puériculture (chaises hautes, poussettes, parc, etc...) n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.
- Il faut un certain temps d'adaptation pour toutes les personnes concernées par le placement de votre enfant. Il est souhaitable d'emmener l'enfant chez l'accueillante familiale une ou deux fois (voir plus si nécessaire) avant le jour J. Cela permettra à l'enfant, à ses parents ainsi qu'à l'accueillante familiale de mieux se connaître et de rendre la séparation plus facile.
- Notre association collabore avec des accueillantes familiales qui sont en possession de l'autorisation de garde d'enfant à leur domicile délivrée par le SASAJ, cette autorisation est obligatoire. Elles ont un statut d'indépendant et pratiquent librement leurs tarifs. Il est important de discuter des tarifs dès le premier entretien. Il faut prendre note qu'en plus du tarif horaire, il y aura lieu de rajouter les repas.
- Certaines accueillantes familiales ont souhaité bénéficier de notre service de prestation de facturation. Cela signifie que c'est l'association qui s'occupe d'établir les factures en fonction des relevés mensuels transmis par l'accueillante familiale. Lors de ce système, des frais administratifs de Chf 4.- sont facturés chaque mois aux parents. Les parents doivent également verser un dépôt équivalent à un mois de pension au début du placement, il est tout à fait possible de procéder à ce dépôt en plusieurs versements. Ce dépôt leur sera rendu à la fin du placement. Avec ce système, les parents peuvent recevoir sur simple demande, un récapitulatif de leur frais de garde pour la déclaration d'impôt. La déduction peut aller jusqu'à Chf 4'000.— par an/par enfant.
- Notre association c'est aussi, un lieu d'écoute, de soutien et de permanence téléphonique pour répondre à vos questions.